



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 30 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce trentième
jour du mois de janvier 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absent : Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur adjoint aux travaux publics Pierre
 Roy
 Madame la greffière adjointe Roxane Hutton

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017
4. Retrait du projet de règlement APR-39-2016
5. Adoption d'un avant-projet de règlement : concordance au chapitre IV du schéma révisé de la MRC et avis de motion
6. Adoption du règlement 1363-2017 aux fins de modifier le règlement de zonage, permis et certificats et lotissement : créer la zone 155-I, etc.
7. Avis de motion : règlement pour honoraires professionnels - construction d'une nouvelle rue dans le parc industriel (rue parallèle)
8. Avis de motion : règlement pour honoraires professionnels - prolongement d'une rue - nouveau développement secteur Est
9. Avis de motion : règlement décrétant des travaux et l'acquisition d'équipements pour relier les pistes cyclables le Chemin de La Liseuse et La Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf
10. Avis de motion : règlement décrétant des travaux pour l'aménagement de la place de l'Église et l'amélioration de la piste cyclable le Chemin de La Liseuse
11. Avis de motion : règlement décrétant des travaux de décontamination des sols sous la dalle de l'ancienne caserne
12. Avis de motion : règlement décrétant des travaux de décontamination des sols des terrains privés localisés à l'arrière de l'ancienne caserne
13. Avis de motion : règlement décrétant l'achat d'un camion 10 roues
14. Avis de motion : règlement décrétant l'installation d'un détecteur de vibration et ajout d'un système de communication au poste de pompage Jolicoeur, la réparation des pompes au poste de pompage des Cèdres et la réparation de chambre purgeurs poste Montcalm



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

15. Avis de motion : règlement décrétant le remplacement des ordinateurs des usines de production d'eau potable
16. Avis de motion : règlement décrétant l'installation d'une génératrice permanente à la nouvelle mairie
17. Avis de motion : amendement du règlement numéro 1141-2011
18. Autorisation de signature de la servitude sur les lots 5 960 281 et 5 960 282
19. Autorisation de signature des servitudes perpétuelles pour le Chemin de La Liseuse
20. Installation de pancartes sur le chemin multifonctionnel pour indiquer de respecter les terrains privés
21. Approbation du devis d'appel d'offres sur invitation pour la création d'un nouveau site Web
22. Suivi : litige rénovation cadastrale (reporté)
23. Équipements pour camion 4 x 4 du directeur du Service de protection contre les incendies
24. Adoption du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation
25. Nomination au comité consultatif d'urbanisme
26. Cession de droit sur une partie du lot 5 956 624
27. Acceptation provisoire : prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur une section de la rue du Levant
28. Acceptation provisoire : travaux de réfection d'une section de la route des Érables
29. Pénalités et travaux supplémentaires : travaux de voirie 2016
30. Réparation du balai de rue numéro 57 (reporté)
31. Achat d'équipements de déneigement
32. Mandat pour la décontamination des sols sous la dalle de l'ancienne caserne
33. Autorisation de dépenses : Fête et Classique hivernales
34. Politique de tarification des plateaux d'activités
35. Budget d'achat de livres pour la bibliothèque Anne-Hébert
36. Subventions aux organismes
37. Demande d'autorisation : captation vidéo par drone
38. Demande d'autorisation de passage : Grand Défi Pierre Lavoie
39. Embauche d'un employé au parc de glisse du Grand-Héron : journalier et préposé à l'atelier du pavillon Desjardins
40. Embauche d'une employée occasionnelle à la billetterie du parc de glisse du Grand-Héron
41. Ajout d'une ressource pour les activités après l'école
42. Embauche d'une adjointe administrative au Service sports loisirs culture et vie communautaire
43. Formation d'un comité de sélection : coordonnateur sportif
44. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
45. Dépôt de la liste des engagements financiers
46. Période de questions
47. Appui aux citoyens de la Ville de Québec
48. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois de janvier est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

38-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en y reportant les points 22 et 30;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'ajouter le point suivant :

- Appui aux citoyens de la Ville de Québec

ADOPTÉE

39-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 9 janvier 2017
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

40-2017 RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-39-2016

ATTENDU l'adoption de l'avant-projet de règlement numéro APR 39-2016 visant
la création de la zone 157-H;

ATTENDU l'assemblée de consultation tenue le 12 décembre 2016, ainsi que la
rencontre avec les citoyens propriétaires des rues Bellevue et Père-Marquette
tenue le 18 janvier 2017;

ATTENDU que les citoyens ont significativement manifesté leur désaccord au
projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil abroge la résolution numéro 632-2016 visant la
création de la zone 157-H et abandonne ainsi la procédure en cours.

ADOPTÉE

**41-2017 ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT : CONCORDANCE AU
CHAPITRE IV DU SCHÉMA RÉVISÉ DE LA MRC ET AVIS DE MOTION**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro
APR-43-2017 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014
afin d'assurer la concordance au chapitre IV du document complémentaire du
règlement de remplacement du schéma d'aménagement révisé numéro 02-
2016.

Règlement numéro APR-43-2017

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-43-2017
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE
AU CHAPITRE IV DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE DU
RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ NUMÉRO 02-2016

ARTICLE 2 L'article 1.6.51.1 est ajouté à la suite de l'article 1.6.51 du
règlement de zonage numéro 1259-2014 de la manière suivante :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

1.6.51.1 Coupe d'assainissement

Une coupe d'assainissement consiste en l'abattage ou la récolte d'arbres déficients, tarés, déperissants, endommagés ou morts dans un peuplement d'arbres.

ARTICLE 3 L'article 1.6.63 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

1.3.63 Cours d'eau

Tous les cours d'eau sont visés par le présent règlement. Ils correspondent :

- a) À toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris un lit créé ou modifié par une intervention humaine, le fleuve St-Laurent, le Golfe du St-Laurent, de même que toutes les mers qui entourent le Québec, à l'exception d'un fossé tel que défini à l'article 1.6.87 du présent règlement;
- b) En milieu forestier du domaine de l'État, à un cours d'eau tel que défini par le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (chapitre A-18.1, r.7)

ARTICLE 4 L'article 1.6.81.1 est ajouté à la suite de l'article 1.6.81 du règlement de zonage numéro 1259-2014 de la manière suivante :

1.6.81.1 Étang

Étendue d'eau libre reposant dans une cuvette dont la profondeur moyenne n'excède généralement pas deux mètres au milieu de l'été. L'eau y est présente pratiquement toute l'année. Le couvert végétal, s'il existe, se compose surtout de plantes aquatiques submergées et flottantes.

ARTICLE 5 L'article 1.6.87 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

1.6.87 Fossé

Un fossé mitoyen, un fossé de voies publiques ou privées ou un fossé de drainage visé par le paragraphe 4 de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1).

ARTICLE 6 L'article 1.6.131 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié, en ajoutant, à la fin de l'article, l'alinéa suivant :

«Un marais peut également être isolé. La présence d'un marais est généralement attribuable à des interventions anthropiques ou à des résurgences de la nappe phréatique.»

ARTICLE 7 L'article 1.6.133 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié, en remplaçant les phrases : «Sa végétation naturelles caractéristique est arbustives ou boisée. Lorsque les formations arbustives ou boisées meurent ou sont coupées, elles sont parfois remplacées par des herbacées assez denses qui ne favorisent pas le retour à la végétation initiale» par la phrase



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

suivante : «Sa végétation naturelle caractéristique est dominée (plus de 25% de la superficie du milieu) par la strate arbustive ou boisée».

ARTICLE 8 L'article 1.6.138.1 est ajouté à la suite de l'article 1.6.138 du règlement de zonage numéro 1259-2014 de la manière suivante :

1.6.138.1 Milieu humide

Sont considérés comme un milieu humide, toute tourbière, tout marécage, tout marais, et tout étang d'eau peu profonde. Lorsque le milieu humide est adjacent à un lac ou un cours d'eau, les dispositions relatives à la protection des rives s'appliquent puisque le milieu fait partie intégrante du lac ou du cours d'eau, selon le cas.

ARTICLE 9 L'article 1.6.156 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié, en abrogeant et remplaçant le premier alinéa par l'alinéa suivant :

«Aux fins du présent règlement, la plaine inondable est l'espace occupé par un lac ou un cours d'eau en période de crue. Elle correspond à l'étendue géographique des secteurs inondés dont les limites sont précisées par l'un des moyens suivants :

- Une carte approuvée dans le cadre d'une convention conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relativement à la cartographie et à la protection des plaines inondables;
- Une carte publiée par le gouvernement du Québec;
- Une carte intégrée à l'annexe 5 du présent règlement;
- Les cotes d'inondation de récurrence de 20 ans, 100 ans ou les deux, établies par le gouvernement du Québec;
- Les cotes d'inondation de récurrence de 20 ans, de 100 ans ou les deux, auxquelles il est fait référence à l'annexe 4 du présent règlement.»

ARTICLE 10 L'article 1.6.174 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié, en remplaçant la mention «dans le cadre de l'application de la *Loi sur les Forêts* (L.R.Q., c.F.4.1)» par la mention «dans le cadre de l'application de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*».

ARTICLE 11 L'article 1.6.193 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié, en remplaçant la phrase : «Un sol est dit organique lorsque la matière organique est peu décomposée et présente une épaisseur de plus de 60 cm, ou lorsque la matière organique est bien décomposée avec une épaisseur de plus de 40 cm.» par la phrase suivante : «Un sol est dit organique lorsqu'il comporte 30% ou plus de matière organique et que la couche organique atteint 30 cm.»

ARTICLE 12 L'article 13.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié, en remplaçant, au second alinéa, la mention «dont la réalisation est assujettis à la loi sur les Forêts (L.R.Q., chapitre F 4.1)» par la mention «dont la réalisation est assujettie à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

ARTICLE 13 L'article 13.1.2 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

- En retirant, au paragraphe c), le sous-paragraphe «Le lot n'est pas situé dans une zone à forts risques d'érosion ou de glissements de terrain identifié au schéma d'aménagement et de développement»;
- en remplaçant, au 3^e sous-paragraphe du paragraphe d), les mots «préférable ou» par le mot «préféablement»;
- en retirant, au dernier sous-paragraphe du paragraphe d) la mention «ni remblayage sauf en ce qui a trait à la mise au niveau du bâtiment et sans excaver ou remblayer sur une hauteur de plus de 30 cm immédiatement en dessous dudit bâtiment»;
- en remplaçant, au premier sous-paragraphe du paragraphe e) la mention «Loi sur les Forêts» par la mention «*Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*»;
- en remplaçant, au 7^e sous-paragraphe du paragraphe g) la mention «Les puits individuels» par la mention «Les installations de prélèvement d'eau souterraine utilisées à des fins autres que municipales, commerciales, industrielles, publiques ou pour fins d'accès public et aménagées conformément au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (chapitre Q-2, r.35.2)»;
- en remplaçant, au dernier sous-paragraphe du paragraphe g) la mention «la Loi sur les forêts» par la mention «la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*».

ARTICLE 14 L'article 13.1.3 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

- remplaçant, au paragraphe d) la mention «Les prises d'eau» par la mention «Les installations de prélèvement d'eau de surface aménagées conformément au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (chapitre Q-2, r.35.2), à l'exception des installations composées de canaux d'amenée ou de canaux de dérivation destinées à des fins non agricoles»;
- en retirant le paragraphe e) et en ajustant la numérotation subséquente.

ARTICLE 15 L'article 13.1.4 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est abrogé et remplacé par l'article suivant :

13.1.4 Mesures relatives aux milieux humides

Aucun ouvrage, aucune construction ou aucuns travaux ne peuvent être réalisés à l'intérieur d'un milieu humide, à moins que le requérant n'ait obtenu préalablement un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ARTICLE 16 L'article 13.2.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié en remplaçant, au second alinéa, la mention «la Loi sur les Forêts» par la mention «la *Loi sur l'aménagement durable du*



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

territoire forestier».

ARTICLE 17 L'article 13.2.4.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

- En abrogeant et remplaçant le paragraphe b) par le paragraphe b) suivant : «b) Les travaux, constructions ou ouvrages destinés à des fins d'accès public ou à des fins municipales, industrielles, commerciales ou publiques, qui sont nécessaires aux activités portuaires, à la navigation ou à la construction navale, notamment les quais, les brise-lames, les canaux, les écluses, les aides fixes à la navigation ainsi que leurs équipements et accessoires; des mesures d'immunisation appropriées devront s'appliquer aux parties des ouvrages situées sous le niveau d'inondation de la crue à récurrence de 100 ans;»;
- En abrogeant et remplaçant le paragraphe f) par le paragraphe f) suivant : «f) La modification ou le remplacement, pour un même usage, d'une installation de prélèvement d'eau existante, de même que l'implantation d'une installation de prélèvement d'eau de surface se situant au-dessous du sol, conformément au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (chapitre Q-2, r.35.2);»
- En remplaçant, au paragraphe h) la mention «de la politique» par les mots «du présent règlement»;
- En remplaçant, au paragraphe k) la mention «la Loi sur les forêts» par la mention «la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*»;
- En remplaçant, au paragraphe m) la mention « et que sa superficie ne dépasse pas 30 m² » par la mention «, que la superficie cumulative des bâtiments accessoires, excluant les piscines, ne doit pas excéder 30 m² ».

ARTICLE 18 L'article 13.2.4.2 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

- En abrogeant et remplaçant le paragraphe d) par le paragraphe d) suivant : «d) L'implantation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine conformément au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (chapitre Q-2, r.35.2);»;
- En abrogeant et remplaçant le paragraphe e) par le paragraphe e) suivant : «e) L'implantation d'une installation de prélèvement d'eau de surface se situant au-dessus du sol conformément au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;»
- En retirant, au paragraphe i), le premier sous-paragraphe.

ARTICLE 19 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 30^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POUR ASSURER LA CONCORDANCE AU
CHAPITRE IV DU SCHÉMA RÉVISÉ DE LA MRC**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'assurer la concordance au chapitre IV du document complémentaire du règlement de remplacement du schéma d'aménagement révisé numéro 02-2016.

42-2017

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1363-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE, PERMIS ET CERTIFICATS ET LOTISSEMENT :
CRÉER LA ZONE 155-I, ETC.**

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-35-2016 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 octobre 2016;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 novembre 2016 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques et directeur général adjoint monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-40-2016 a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 21 novembre 2016;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1363-2017 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 et le règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à créer la zone 155-I à même la zone 36-I et y prescrire les normes, agrandir la zone 83-I à même la zone 36-I, modifier les conditions préalables à l'émission de permis de construction dans la zone 36-I et préciser les normes d'entreposage dans les futures phases du parc industriel.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

Règlement 1363-2017

ARTICLE 1 Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1363-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014, LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1268-2015 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1260-2014 DE FAÇON À :

- Créer la zone «155-l» à même la zone «36-l» et y prescrire les normes;
- Agrandir la zone «83-l» à même la zone «36-l»;
- Modifier les conditions préalables à l'émission de permis de construction dans la zone «36-l»;
- Préciser les normes d'entreposage dans les futures phases du parc industriel.

ARTICLE 2 Les feuillets du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé «Règlement de zonage» sous la cote «Annexe 2» sont modifiés en créant la zone «155-l» à même la zone «36-l»

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 Les feuillets du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement numéro 1259-2014 intitulé «Règlement de zonage» sous la cote «Annexe 2» sont modifiés en agrandissement la zone «83-l» à même la zone «36-l».

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe A, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote « Annexe 3 » est modifiée de telle sorte que :

Dans la zone «36-l» :

À la section «Conditions préalables à l'émission des permis de construction» :

- Est retiré, devant le titre « Raccordement aqueduc » le symbole « O »;
- Est ajouté, devant le titre «Raccordement aqueduc et égout », le symbole « O ».

À la section «Règlement de lotissement» :

- Sont retirées, à la ligne «Public et institutionnel», les dimensions «25m/30/1500m²».

À la section « Règlement de zonage » :

- À la ligne « Normes spéciales » est ajoutée la mention «Entreposage extérieur» puis les lettres «A» et «D». À la ligne «Notes» est ajoutée la mention «PIIA».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote «Annexe 3» est modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte :

- La grille des spécifications pour la zone «155-I» est créée à la suite de la grille de la zone «154-CN» ;
- Est ajouté dans la section «Règlement de zonage», aux lignes «Cc : Commerces et services locaux et régionaux», «Cd : Commerces et services liés à l'automobile», «Cg : restaurant/bar», «Ci : Comm. et serv. extensifs», «RECb : Usage intensif», «Ia : Commerces, services et industries à faible incidence» et «Ib : Comm. et industries à incidence moyenne», le symbole «O» ;
- À la section «Règlement de zonage», à la ligne «Normes spéciales» est ajoutée la mention «Entreposage extérieur» puis les lettres «A» et «D» ;
- A la section «Règlement de zonage», à la ligne «Notes» est ajouté la mention «PIIA» ;
- Dans la section «Normes d'implantation» est ajouté, vis-à-vis la mention «Hauteur maximale», le chiffre «15,0», vis-à-vis la mention «Hauteur minimale», le chiffre «4,5», vis-à-vis la mention «Marge de recul avant», le chiffre «9,0», vis-à-vis la mention «Marge de recul arrière», le chiffre «9,0», vis-à-vis la mention «Marge de recul latérale», le chiffre «5,0», vis-à-vis la mention «Somme des marges latérales», le chiffre «10,0» et vis-à-vis la mention «coefficient d'occupation du sol» la mention «0,50».
- Dans la section «conditions préalables à l'émission de permis de construction», aux lignes «Lot distinct», «Raccordement aqueduc» et «Rue publique» est ajouté le symbole «O» ;
- Dans la section «Règlement de lotissement» aux lignes «Commerce et service», «Récréation» et «Industrie» sont ajoutées les dimensions «25m/30m/1500 m²»

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 6 À l'article 4.2.7.2 du règlement de zonage #1259-2014, la seconde phrase du premier alinéa de l'entreposage de «Type D» est abrogée et remplacée par la phrase suivante : «Sont également inclus tous les produits qui répondent, ou non, aux autres types d'entreposage».

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 30^e JOUR DU MOIS DE JANVIER L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS
- CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE PARC INDUSTRIEL
(RUE PARALLÈLE)**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour honoraires professionnels concernant la construction d'une nouvelle rue dans le parc industriel (rue parallèle) et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS
- PROLONGEMENT D'UNE RUE - NOUVEAU DÉVELOPPEMENT SECTEUR
EST**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour honoraires professionnels concernant le prolongement de la rue menant au nouveau développement – secteur Est – et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET
L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR RELIER LES PISTES CYCLABLES
LE CHEMIN DE LA LISEUSE ET LA VÉLOPISTE JACQUES-
CARTIER/PORTNEUF**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux et l'acquisition d'équipements pour relier les pistes cyclables « Le Chemin de La Liseuse » et « La Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf » et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET L'AMÉLIORATION DE
LA PISTE CYCLABLE LE CHEMIN DE LA LISEUSE**

Madame la conseillère Nathalie Laprade donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux pour l'aménagement de la place de l'Église et l'amélioration de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse » et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
DÉCONTAMINATION DES SOLS SOUS LA DALLE DE L'ANCIENNE
CASERNE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de décontamination des sols sous la dalle de l'ancienne caserne et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
DÉCONTAMINATION DES SOLS DES TERRAINS PRIVÉS LOCALISÉS À
L'ARRIÈRE DE L'ANCIENNE CASERNE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de décontamination des terrains privés localisés à l'arrière de l'ancienne caserne et autorisant un emprunt pour ce faire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION
10 ROUES**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'achat d'un camion 10 roues et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'INSTALLATION D'UN
DÉTECTEUR DE VIBRATION ET AJOUT D'UN SYSTÈME DE
COMMUNICATION AU POSTE DE POMPAGE JOLICOEUR, LA
RÉPARATION DES POMPES AU POSTE DE POMPAGE DES CÈDRES ET
LA RÉPARATION DE LA CHAMBRE PURGEURS AU POSTE MONTCALM**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'installation d'un détecteur de vibration et l'ajout d'un système de communication au poste de pompage Jolicoeur, la réparation des pompes au poste de pompage de la rue des Cèdres et la réparation de la chambre des purgeurs du poste de pompage Montcalm et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DES
ORDINATEURS DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant le remplacement des ordinateurs des usines de production d'eau potable et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'INSTALLATION D'UNE
GÉNÉRATRICE PERMANENTE À LA NOUVELLE MAIRIE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'installation d'une génératrice permanente à la nouvelle mairie et autorisant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION : AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1141-2011

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à remplacer le règlement numéro 1141-2011 déléguant au directeur général et greffier le pouvoir de former des comités de sélection.

43-2017

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA SERVITUDE SUR LES LOTS 5 960
281 et 5 960 282**

ATTENDU la résolution 579-2016 qui autorisait monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le document d'entente d'une servitude sur une partie du lot 4 501 862 et une partie du lot 4 215 418 avec Construction du Verseau;

ATTENDU que dans cette entente, la Ville s'est engagée à signer une servitude permanente au-dessus de la conduite d'égout pluvial d'une largeur de 5 mètres sur une partie du lot 4 215 418 et une partie du lot 4 501 862;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un contrat notarié pour l'enregistrement d'une servitude permanente au-dessus de la conduite d'égout pluvial d'une largeur de 5 mètres sur les lots 5 960 281 et 5 960 282.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le notaire Mario Boilard pour la préparation de ladite servitude.

ADOPTÉE

**44-2017 AUTORISATION DE SIGNATURE DES SERVITUDES PERPÉTUELLES
POUR LE CHEMIN DE LA LISEUSE**

ATTENDU la résolution numéro 284-2016 octroyant le mandat au notaire de préparer les options de servitudes perpétuelles pour le sentier multifonctionnel ainsi qu'à l'arpenteur de préparer les descriptions techniques qui permettraient d'enregistrer les servitudes perpétuelles;

ATTENDU la résolution numéro 540-2016 autorisant la signature desdites options de servitudes perpétuelles pour le sentier multifonctionnel, le Chemin de La Liseuse;

ATTENDU que les projets d'options de servitude ont été signés par les citoyens concernés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer lesdites servitudes perpétuelles pour le sentier multifonctionnel, le Chemin de La Liseuse.

ADOPTÉE

**45-2017 INSTALLATION DE PANCARTES SUR LE CHEMIN MULTIFONCTIONNEL
POUR INDIQUER DE RESPECTER LES TERRAINS PRIVÉS**

ATTENDU que des terrains privés bordent la piste multifonctionnelle Le Chemin de La Liseuse sur la rue Laurier;

ATTENDU que les propriétaires de ces terrains ont acheminé une demande à la Ville afin qu'elle installe une signalisation pour en interdire l'accès aux utilisateurs de la piste;

ATTENDU que le projet de Trame verte et bleue, actuellement à l'étude, comprendra une mise à niveau du Chemin de La Liseuse dans laquelle est prévue l'uniformisation de la signalisation;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que la Ville avise les propriétaires que l'ajout de la signalisation demandée sera effectivement réalisé dans le cadre des travaux du projet de la Trame verte et bleue.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

**46-2017 APPROBATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA
CRÉATION D'UN NOUVEAU SITE WEB**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver le devis intitulé « Appel d'offres sur invitation pour le
choix d'un fournisseur pour la réalisation du site Web de la Ville de Sainte-
Catherine-de-la-Jacques-Cartier ».

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'entériner la liste des huit fournisseurs invités par la
direction générale.
Conformément aux dispositions du règlement numéro 1141-2011, le directeur
général et greffier formera le comité de sélection comme le prévoit également
l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

**47-2017 ÉQUIPEMENTS POUR CAMION 4 X 4 DU DIRECTEUR DU SERVICE DE
PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de
protection contre les incendies, en date du 23 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de protection contre les
incendies, monsieur Martin Lavoie, à procéder à l'achat d'équipements
spécialisés pour le nouveau véhicule du directeur pour un montant de 11 667 \$,
plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier ladite somme du poste
budgétaire 03-310-00-725 - Biens durables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender le plan triennal
d'immobilisations 2017 afin de modifier le mode de financement des
équipements.

ADOPTÉE

48-2017 ADOPTION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du
20 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que le conseil approuve les prévisions budgétaires de l'Office
municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année
financière 2017 qui comportent des revenus de 85 668 \$ et des dépenses de
133 718 \$, laissant un déficit d'opération de 48 050 \$ défrayé à 10 % par la Ville
et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

49-2017 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement 1300-2015 constituant le comité
consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil, conformément au règlement numéro 1300-2015, doit
par résolution renouveler les mandats des membres du comité consultatif
d'urbanisme occupant lesdits postes ou y nommer de nouvelles personnes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

ATTENDU qu'il y aura lieu de nommer une autre personne pour occuper le siège vacant numéro 7 jusqu'au 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil nomme, pour une période d'un an, monsieur Claude Noël, résidant au 11, rue Colonial, au siège numéro 7.

ADOPTÉE

50-2017 CESSION DE DROIT SUR UNE PARTIE DU LOT 5 956 624

ATTENDU l'addenda numéro 2 à l'entente entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement Habitalia inc. dont la signature fut autorisée aux termes de la résolution numéro 624-2016 adoptée à une assemblée du conseil tenue le 24 octobre 2016;

ATTENDU que cet addenda autorisait une opération cadastrale ayant pour effet de réduire les dimensions du lot 5 890 603 à céder à la Ville aux fins de parc et espace vert sous condition que la différence soit payée en argent. Cette opération devait permettre de rendre constructible le lot adjacent;

ATTENDU que le notaire, lors de sa recherche de titre, a remarqué que le lot 5 890 603 avait été cédé à la Ville en août 2016 et que, par le fait même, une partie du lot créée, soit le lot 5 956 624, appartient à la Ville;

ATTENDU que la Ville doit céder ses droits sur une parcelle de ce lot ayant une superficie de 605,5 m² afin que le promoteur puisse le donner en garantie hypothécaire pour qu'il puisse être vendu puis construit;

ATTENDU le rapport préparé par madame Andréanne M.-Gaudreau, conseillère en urbanisme et inspectrice adjointe, en date du 13 janvier 2017

ATTENDU le courriel de Me Jean-Philippe Brisson, en date du 11 janvier 2017;

ATTENDU la description technique préparée par monsieur Marc Gravel, arpenteur-géomètre, en date du 11 janvier 2017, portant la minute 6130 identifiant la Parcelle A sur laquelle la Ville cède ses droits;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte de cession de droit par lequel la Ville cède une parcelle du lot 5 956 624 (Parcelle A) appartenant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au profit de Développement Habitalia inc. en contrepartie d'une somme additionnelle de 920 \$ à être versée au fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

51-2017 ACCEPTATION PROVISOIRE : PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR UNE SECTION DE LA RUE DU LEVANT

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 18 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de procéder à la réception provisoire des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur une section de la rue du Levant en date du 30 novembre 2016;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 2, au montant de 3 959,22 \$, à la compagnie Excavation ETR inc. Ce paiement constitue la libération de la moitié de la retenue contractuelle et l'ajout des taxes brutes;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1327-2016.

ADOPTÉE

52-2017

ACCEPTATION PROVISOIRE : TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de procéder à la réception provisoire des travaux de réfection d'une section de la route des Érables en date du 6 décembre 2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 5, au montant de 86 755,31 \$, à la compagnie PAX Excavation. Ce paiement constitue la libération de la retenue contractuelle, une retenue spéciale de 15 000 \$ et l'ajout des taxes brutes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1321-2016;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange de la quittance de l'entrepreneur général, des quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat, des avis de conformité de la CCQ et de la CNESST et du dépôt d'une caution de garantie d'entretien couvrant 10 % de la valeur des travaux réalisés pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

53-2017

PÉNALTÉS ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES : TRAVAUX DE VOIRIE 2016

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 24 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'appliquer une pénalité pour un retard de 20 jours plutôt que 21 et d'autoriser ainsi la libération d'un montant de 500 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accepter les frais de mobilisations supplémentaires pour un coût de 4 360 \$;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement de ces montants à l'entrepreneur.

ADOPTÉE

54-2017

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 24 janvier 2017;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la Compagnie Robitaille Équipement inc. pour l'achat de lames de déneigement. Il s'agit de pièces d'usure qui sont installées sur les véhicules de déneigement. Le détail des achats et les prix unitaires sont présentés à la soumission numéro 21310 datée du 18 janvier 2017.

Le coût du contrat est établi à 6 315,50 \$, plus taxes, et la dépense est imputée au poste budgétaire 02-330-00-525 (pièce entretien flotte de camions).

ADOPTÉE

55-2017 MANDAT POUR LA DÉCONTAMINATION DES SOLS SOUS LA DALLE DE L'ANCIENNE CASERNE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 19 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de mandater la firme Akifer pour la préparation des plans et devis, la demande de certificat d'autorisation à transmettre au MDDELCC et l'appel d'offres pour la mise en place du système de traitement concernant la décontamination de sols sous la dalle de l'ancienne caserne;

Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Marion Richard et monsieur Stéphane Lambert en date du 18 janvier 2017;

Le coût du mandat est établi à 9 600 \$, plus taxes. Cette somme est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté et pourra être remboursée par le règlement décrétant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

56-2017 AUTORISATION DE DÉPENSES : FÊTE ET CLASSIQUE HIVERNALES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en date du 19 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser les dépenses pour un montant de 5 000 \$ pour la Fête et la Classique hivernales qui auront lieu les 18 et 19 février prochain, conformément aux prévisions budgétaires présentées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer les dépenses au poste budgétaire 02-701-63-649.

ADOPTÉE

57-2017 POLITIQUE DE TARIFICATION DES PLATEAUX D'ACTIVITÉS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 20 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter la nouvelle politique de tarification des salles et des plateaux d'activités selon le tableau présenté.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

Cette nouvelle politique de tarification entrera en vigueur dès son adoption et les responsables des organismes en seront avisés.

ADOPTÉE

58-2017 BUDGET D'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

ATTENDU que la bibliothèque Anne-Hébert est une bibliothèque autonome depuis le 1^{er} avril 2013;

ATTENDU qu'il convient de procéder à l'acquisition de livres pour pallier à la collection qui était déposée par le Réseau Biblio;

ATTENDU que la Ville est admissible à une subvention du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2017;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 25 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de livres et de matériel pour leur traitement pour la bibliothèque Anne-Hébert pour un montant 36 870 \$.

La part de la dépense de la Ville, au montant de 14 470 \$, sera imputée au fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

ADOPTÉE

59-2017 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 19 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser les dépenses suivantes à titre de subventions aux organismes.

Une dépense de 33 750 \$ imputée au poste 02-701-96-991 pour les organismes suivants :

- Association chasse et pêche Catshalac : 2 500 \$;
- Club Hus-Ski : 1 000 \$;
- Popote Multiservices : 3 500 \$;
- Société d'horticulture et d'écologie : 500 \$;
- Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : 26 250 \$.

Une dépense de 15 054,75 \$ imputée au poste 02-702-27-991 pour les organismes suivants :

- CAAJC (Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier) : 1 500 \$;
- CJSR Portneuvoise : 1 879,75 \$;
- Société d'histoire de Sainte-Catherine : 1 000 \$;
- Troupe de danse Logarithmique : 1 925 \$;
- Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : 8 750 \$.

Une dépense de 15 000 \$ imputée au poste 02-701-64-699 pour Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

Une dépense de 25 000 \$ imputée au poste 02-701-29-991 pour la Maison des Jeunes de Sainte-Catherine.

Les organismes qui ont reçu une aide financière en 2016 devront, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, effectuer une reddition de comptes avant de recevoir la subvention 2017.

ADOPTÉE

60-2017 DEMANDE D'AUTORISATION : CAPTATION VIDÉO PAR DRONE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 19 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Serge Mercier à utiliser les terrains du parc du Grand-Héron comme lieu d'atterrissage et de décollage de drone afin de procéder à la captation d'images lors des événements suivants : la Fête et la Classique hivernales les 18 et 19 février 2017 et le Derby d'attelage d'hiver le 4 mars 2017.

Il est entendu que monsieur Mercier devra avoir un permis de vol de Transport Canada en règle.

ADOPTÉE

61-2017 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE : GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 19 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le passage du convoi du Grand Défi Pierre Lavoie le 16 juin 2017 selon le tracé déposé dans la demande de madame Lysanne Boily datée du 9 janvier 2017.

ADOPTÉE

62-2017 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU PARC DE GLISSE : JOURNALIER ET PRÉPOSÉ À L'ATELIER DU PAVILLON DESJARDINS

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 24 janvier 2017;

ATTENDU les besoins en main-d'oeuvre au parc de glisse du Grand-Héron;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Victorin Rochette aux postes suivants :

- 1) Journalier;
- 2) Préposé à l'atelier du pavillon Desjardins.

Il s'agit de postes sur appel selon les besoins d'entretien des patinoires et du sentier de glace et selon l'achalandage au pavillon Desjardins. Monsieur Rochette est rémunéré à l'échelon 8 de ces postes.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

**63-2017 ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE À LA BILLETTERIE
DU PARC DE GLISSE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 19 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Aurore Lebrat à titre d'employée occasionnelle à la billetterie du parc de glisse du Grand-Héron. Il s'agit d'un emploi occasionnel à temps partiel à durée limitée pour la saison d'hiver 2016-2017.

ADOPTÉE

64-2017 AJOUT D'UNE RESSOURCE POUR LES ACTIVITÉS APRÈS L'ÉCOLE

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser l'engagement de l'entreprise Dimension sportive et culturelle pour les cours suivants pour la session d'hiver 2017:

- Petits marmitons;
- Apprenti-magicien;
- Safari découvertes;
- Bande dessinée et caricature;
- Taekwon-do.

ADOPTÉE

**65-2017 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE SPORTS
LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la résolution 33-2017 adoptée le 9 janvier 2017;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 25 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le transfert de madame Christine Delisle du poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics au poste d'adjointe administrative au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire. Le changement de poste sera effectif le 16 mars 2017.

ADOPTÉE

66-2017 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION : COORDONNATEUR SPORTIF

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé par la résolution 708-2016 la tenue d'un concours pour un poste de coordonnateur sportif au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU que ce concours se terminait vendredi le 27 janvier 2017;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de mandater un comité de sélection formé d'un élu municipal, de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

communautaire, de monsieur Éric Gingras, technicien en loisirs et de monsieur Jonathan Renaud, administrateur du Club de soccer Les Rapides de Sainte-Catherine, pour procéder à l'analyse des candidatures et à la recommandation d'embauche.

ADOPTÉE

67-2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016, laquelle totalise la somme de 54 624,74 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2016, laquelle comprend 200 commandes au montant de 165 032,50 \$, ainsi que la liste se terminant au 30 janvier 2017, laquelle comprend 40 commandes au montant de 100 690,90 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

68-2017 APPUI AUX CITOYENS DE LA VILLE DE QUÉBEC

ATTENDU les malheureux événements du 29 janvier 2017 qui se sont déroulés à la mosquée de Sainte-Foy;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU à l'unanimité que ce conseil offre ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées, à toute la communauté de confession musulmane et à tous les citoyens de la grande région de Québec, tous victimes de cette violence et de cette intolérance inacceptable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

69-2017 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PRÉPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore la séance de janvier 2017.

L'assemblée est levée à 20 h 09.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2017**

